



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 18 octobre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	57

Date de convocation

12 octobre 2023

**Environnement – Energie
Climat – Solarisation des
toitures publiques -
Convention de partenariat
avec les développeurs**

**N° de la délibération
2023-592**

Secrétaire de séance :

Sandrine PEREIRA

Le 18 octobre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Annie FOURNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Charles Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, M. Yann EYSSAUTIER (pouvoir à Jean-Louis MORIN), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Christiane FERLAY (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Isabelle FREICHE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Vincent ROBIN (pouvoir à sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), Mme Anne SCHMITT, M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Michèle VICTORY (pouvoir à M. Pierre GUICHARD), M. Roger VOSSIER (pouvoir à M. Jean-Louis BONNET).

Dans le cadre des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, un appel à manifestation d'intérêt a été organisé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo et aux termes duquel, un groupement composé des sociétés Solarhõna, Energie Rhône Vallée et la SAS Centrales Villageoises Passerelle Energie a été retenu comme lauréat pour investir sur ces toitures et parkings. Chaque opérateur a la responsabilité du développement, de la construction, de l'exploitation puis du démantèlement des projets qui lui sont attribués. Ils ont pu à ce jour rencontrer l'ensemble des communes et visiter les sites afin de préciser leur offre.

La Convention proposée a pour objet de formaliser le partenariat entre ARCHE Agglo et les 3 opérateurs en précisant le rôle et les responsabilités de chacun ainsi que les principales conditions qui régissent leurs relations en vue du développement des Projets qui ont fait l'objet de l'appel à manifestation d'intérêt et, le cas échéant, de leur financement, construction, de leur exploitation et de leur démantèlement.

Ces conditions de partenariat permettent de garantir la bonne place d'ARCHE Agglo (pour le compte des communes) dans le pilotage des réalisations puis l'exploitation des centrales, ainsi qu'une prise de participation à l'actionnariat des sociétés qui exploiteront les centrales. Nous sommes accompagnés par un conseil juridique spécialisé extérieur aux différentes étapes de ce projet.

Principaux éléments de la convention d'une durée de 4 ans :

- Le partenariat entre ARCHE Agglo et les 3 opérateurs est mis en œuvre par un comité de pilotage.
- Rôle d'ARCHE Agglo : facilitateur, organisation des relations entre opérateurs et communes, assistance aux communes (conventions d'occupations temporaires, délibération, conseil juridique...)
- Rôle des opérateurs : développement, financement, construction, exploitation et démantèlement des centrales et toutes les demandes d'autorisation
- Préfiguration des sociétés de projets et de leur gouvernance
- Communication sur les projets

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2020 – 018 validant le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial d'ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n° 2022-210 relative au plan de solarisation des bâtiments publics et au lancement de l'appel à manifestation d'intérêt « Solarisation des bâtiments publics et ombrières sur ARCHE Agglo » ;

Considérant l'importance pour ARCHE Agglo de développer une production d'énergie renouvelable décentralisée au profit du territoire.

Considérant la nécessité de formaliser le partenariat entre ARCHE Agglo et les 3 opérateurs retenus via l'appel à manifestation d'intérêt « Solarisation des bâtiments publics et ombrières sur ARCHE Agglo » en précisant le rôle et les responsabilités de chacune des Parties ainsi que les principales conditions qui régissent leurs relations en vue du développement des Projets et, le cas échéant, de leur financement, construction, de leur exploitation et de leur démantèlement.

Considérant l'avis favorable du bureau du 5 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 007-200073096-20231019-DEL_2023_592-DE



Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les dispositions de la convention de partenariat entre SOLARHONA, ENERGIE RHONE VALLEE, PASSERELLE ENERGIE et ARCHE AGGLO
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- DESIGNE Madame Stéphanie NOUGUIER, Vice-Présidente « Environnement, transition énergétique et écologie, agriculture » en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo au comité de pilotage

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 18 octobre 2023.